

Le général Reffye

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft (23): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 23 (1880.)

LE GÉNÉRAL REFFYE

Le général d'artillerie Reffye, dont nous avons dans notre dernier numéro annoncé la mort, n'était âgé que de 59 ans.

Ce savant, modeste et zélé, a marqué dans son arme par les progrès qu'il a fait faire à la science. Entré à l'École polytechnique le 1^{er} novembre 1841, à 20 ans, il passa comme sous-lieutenant élève d'artillerie à l'École d'application de Metz, en 1843. Lieutenant le 1^{er} octobre 1845, il fut envoyé au 15^e régiment de son arme, celui des pontonniers à Strasbourg. En 1849, cet officier fut placé à la 3^e batterie du 5^e régiment d'artillerie à Strasbourg. Capitaine en second le 10 août 1853, il fut détaché de son nouveau régiment, le 3^e, alors à Metz, à la manufacture à Tulle et se livra à des études qui lui permirent plus tard d'attacher son nom à l'invention des mitrailleuses et à celle, plus importante, de la pièce de 7 à longue portée, qui a reçu son nom de Reffye. Après plusieurs années passées à Tulle, M. de Reffye fut appelé à Paris au dépôt central pour y perfectionner ses études.

Le 15 août 1860, il fut décoré, et en 1867, attaché comme officier d'ordonnance à la personne de l'Empereur, avec lequel il travailla à la création des batteries de mitrailleuse. Chef d'escadron au tour du choix le 6 juin 1867, il fut placé hors cadre, resta à la disposition de l'Empereur, comptant dans sa maison militaire ; il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur le 28 décembre 1868, en récompense de ses utiles travaux. Directeur des ateliers de Meudon, il organisa une fonderie de canons se chargeant par la culasse. Il fit la campagne de 1870 d'abord auprès de Napoléon III, puis à l'armée du Rhin, prit part au siège de Metz et reçut, le 21 octobre, les épaulettes de lieutenant-colonel. Après la guerre, en 1871, M. de Reffye commanda l'artillerie à Tarbes, où il créa une fonderie et fut promu colonel le 31 décembre 1873. Il resta dans la même ville comme directeur de l'atelier de construction. Il était commandeur du 16 août 1872, à la suite d'essais faits sur son canon à Trouville, devant M. Thiers, président de la République. Général de brigade le 8 janvier 1878, il fut laissé à la tête de l'artillerie du 18^e corps d'armée à Tarbes ; le nouveau général dont les travaux et les fatigues avaient altéré la santé, ayant eu le malheur de faire une chute de cheval assez grave, fut obligé d'abandonner son commandement et de demander sa mise en disponibilité.

Les obsèques du général Reffye ont eu lieu le 5 décembre, à Versailles, aux frais du ministère de la guerre. Un très grand nombre d'officiers, dit la *République française*, avaient tenu, en dehors des députations officielles, à se joindre au cortège, voulant ainsi rendre un solennel honneur au réorganisateur du matériel d'artillerie. Le ministre de la guerre s'était fait représenter à cette funèbre cérémonie par un des officiers supérieurs attachés à son cabinet.

M. le général de division Schnéegans a été chargé, au nom du comité d'artillerie, de dire un éternel adieu à son ancien camarade. Nous reproduisons ci-dessous le passage de cette allocution où se trouve résumée la vie si bien remplie de Vercher de Reffye :

« C'est à lui, a-t-il dit, qu'est due l'invention des mitrailleuses et des premiers canons de campagne à grande portée qui ont conservé son nom ; malheureusement, lorsque la guerre éclata, son remarquable système venait à peine d'apparaître dans nos armées. Après nos premiers désastres, de Reffye, plein d'angoisses pour son pays, se rend à Nantes pour refaire en toute hâte un matériel permettant à la France désorganisée de continuer la lutte. La paix à peine signée, de Reffye est envoyé à Tarbes et y crée en moins de deux ans ce magnifique atelier de construction où notre matériel est reconstitué avec une rapidité surprenante. Il ne se laisse arrêter par aucune des difficultés inhérentes à toute création nouvelle ; d'ailleurs, Thiers, dans un élan de patriotisme, pour stimuler encore cette nature si impressionnable et si ardente, ne lui avait-il pas écrit : « Marchez toujours et rappelez-vous que vous n'êtes responsable qu'envers le pays et moi. »

De Reffye surmonte tous les obstacles ; peu de temps après, n'étant encore que lieutenant-colonel, il reçoit du président de la République, comme récompense exceptionnelle, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Il invente successivement le canon de 138, les affûts de côte, les obus à balles à enveloppes en toile d'acier, les projectiles à grande charge intérieure. La fatigue d'un travail incessant ne paraissait pas avoir de prise sur son énergique constitution ; mais hélas ! un mal imprévu, devenu bientôt implacable en atteignant le cerveau, abattit cette organisation d'élite. Il dût s'arrêter. »

Il serait question d'accorder une pension annuelle de 6000 francs en faveur de la veuve du défunt.

BIBLIOGRAPHIE

La défense des Etats et les camps retranchés, par le général A. Brialmont, avec nombreuses figures dans le texte et deux planches hors texte. — 1 vol, in-8° de 226 pages. Deuxième édition. Paris, Germerer-Baillièrre et Ce, 1880.

Cette publication, qui ne le cède aucunement en éléments instructifs à ses devancières du même auteur, débute par de nombreuses considérations historiques et une étude sur les lignes frontières ; après quoi le général Brialmont essaie de répondre aux adversaires des places fortes et aux auteurs qui, par crainte d'abuser de la fortification, seraient tombés dans un excès contraire, en restreignant outre mesure, dit-il, le nombre et le rôle des forteresses ; il cite dans les termes suivants le rôle des places fortes françaises dans la guerre de 1870-1871 :

« Un général prussien, auteur du livre intitulé : *l'Armée allemande*, dit : « Nous avons vu dans la guerre actuelle, combien les nombreuses » petites places françaises ont entravé la marche de nos armées en interceptant nos communications... Des amateurs de stratégie théo-